



COMITE DE DIRECTION DU 02 NOVEMBRE 2020

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 02 novembre 2020, les membres du Comité de Direction de la LFH se sont réunis, sous forme de visioconférence intégrale, et ont adopté les décisions suivantes :

***Relevé de décisions du 26 et 29 octobre 2020**

Les membres du Comité de Direction de la LFH, présents et représentés, valident à l'unanimité le relevé de décisions afférent à la séance du 26 et 29 octobre dernier.

Ce relevé de décisions du 26 octobre 2020 et du 29 octobre 2020 sont disponibles sur le site internet de la LFH.

***Désignation de la candidate ou candidat à l'élection du CA Fédéral_Collège des Ligues Professionnelles**

Après le vote des membres du Comité de Direction de la LFH, la candidate désignée à l'élection du CA Fédéral_Collège des ligues Professionnelles est Sophie Palisse.

***Point sur la Coupe de France**

Dans ce contexte de crise sanitaire, les clubs de deuxième division (D2F) ont acté la décision de la FFHB d'arrêter leur participation à la Coupe de France cette année. La formule est donc reconduite dans ce format à l'année prochaine pour la saison 2021-2022.

Une nouvelle formule de Coupe de France pour les clubs de LBE est à l'étude.

***Point sur la Situation LFH/LBE face aux décisions gouvernementales**

Après le report de nombreux matchs, le Comité de Direction a décidé que le protocole sanitaire devrait être respecté davantage et de façon plus stricte. En effet, des moyens de contrôle de motif pour report vont être mis en place et une demande de report de match ne pourra être effectuée uniquement lorsque le nombre de cas positif sera supérieur ou égal à trois. En dessous de ces trois cas, aucune demande de report ne sera acceptée et le match devra impérativement être joué. La demande de report d'un match devra être validée par le président avant d'être

envoyée. Le manque d'entraînement ne sera, sauf motif exceptionnel, une raison valable pour reporter un match. Suite à cela, le Comité de Direction a pris la décision, à l'unanimité, de renforcer le protocole sanitaire et ainsi, d'y inscrire une sanction lorsque celui-ci ne sera pas respecté. Si un club ne peut pas jouer, pour un motif non valable, le match en question sera donc un match perdu (20-0).

Les modifications notifiées ce jour seront appliquées à partir de la prochaine journée de match.

***Point sur « et si on ne termine pas le championnat à 26 journées »**

Le Comité de Direction a demandé à ce que cette question soit traitée lors d'une prochaine réunion.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Nodjialem MYARO

Présidente de la LFH